



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



Appel à projets artistiques

« Résidences en territoire »

Mairie de Pérignat-ès-Allier - Du lieu au lien

Présentation de l'appel à projet - Modalités d'accueil et financières



Habiter un village ne se résume pas à y dormir. Entre lieu de passage et lieu de vie, entre anonymat et voisinage, entre pratiques individuelles et moments partagés, les façons d'habiter un territoire se transforment.

À Pérignat-ès-Allier, commune du Val d'Allier marquée par une forte dynamique résidentielle et son inscription dans l'aire métropolitaine clermontoise, ces évolutions interrogent le quotidien : le rapport au(x) lieu(x), le lien aux autres, la manière de se sentir - ou non - chez soi.

Par cet appel à projets de résidences artistiques, la commune invite des artistes à explorer, questionner et déplacer les regards sur ce que signifie « habiter » un village aujourd'hui : ses usages ordinaires, ses relations, ses tensions, mais aussi ses ressources et ses possibles. Les projets attendus devront être ancrés dans le territoire et portés sur la rencontre, en dialogue avec les habitants et habitantes et les réalités locales.

Description de la structure

La mairie de Pérignat-ès-Allier ouvre les portes de ses locaux transformés en espaces culturels aux artistes pour des résidences en territoire dans un cadre de village propice à la création et aux échanges.

Ce projet s'inscrit dans le développement culturel du territoire et vise à encourager les rencontres entre artistes et habitant·es mais également entre habitant·es, tout en valorisant le patrimoine et l'identité du Val d'Allier.

Enjeux et objectifs de la structure

Créer et renforcer les liens sociaux

- En favorisant **les interactions entre artistes et habitant·es** à différentes étapes de la résidence : création, ateliers participatifs, temps de restitution.
- En utilisant les **événements culturels comme supports pour interroger des sujets de société et en lien avec un public le plus diversifié possible.**
- En multipliant les **occasions de partage et de convivialité entre habitant·es.**

Promouvoir l'expérience artistique à l'échelle locale et en milieu rural et périurbain

- En rendant **l'art accessible à toutes et tous.**
- En permettant la **découverte de nouvelles formes artistiques et de rencontres enrichissantes.**

Elle propose d'accueillir des **résidences en immersion** afin de **créer des formes artistiques inspirées du territoire**, en faisant le pari que **l'art peut ouvrir des espaces de réflexion autour de questions politiques** et permettre de les aborder sous un angle différent et fertile.

Type de pratiques artistiques recherchées

Les candidatures sont ouvertes à tout artiste sensible aux enjeux d'inclusion et environnementaux, et dont les projets peuvent **impliquer activement les habitant·es** (démarches participatives, rencontres, médiation...).

Toutes les disciplines artistiques sont les bienvenues.

Les artistes ou collectifs ayant **une expérience de travail sur les projets culturels de territoire** seront particulièrement appréciés.

La structure cherche des artistes **autonomes**, capables de **s'adapter aux moyens locaux.**

Un parti pris fort de la démarche est de proposer un **hébergement chez l'habitant·e** pendant les résidences.

Situation géographique et contexte pérignatois

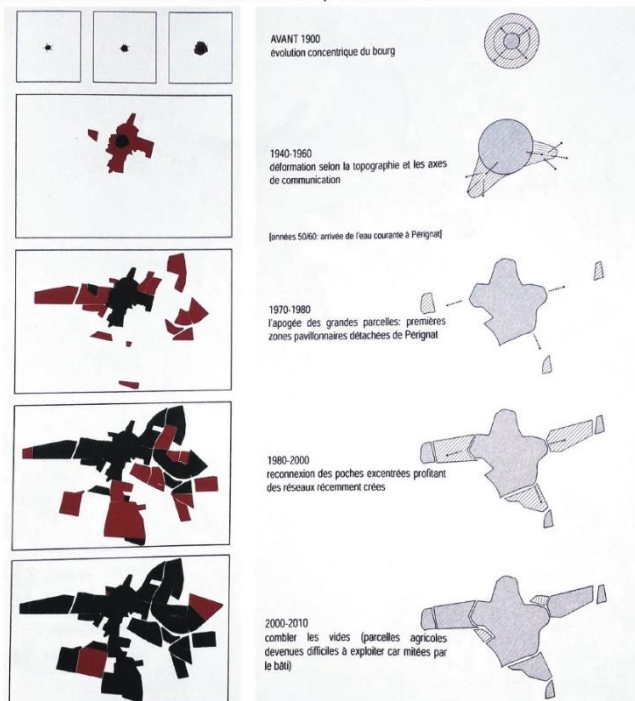
Pérignat-ès-Allier est une commune d'environ 1 500 habitant·es, située à une quinzaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, et riveraine de Cournon-d'Auvergne, la deuxième ville du Puy-de-Dôme.

La commune connaît une **dynamique de métropolisation** et une croissance résidentielle marquée, qui transforme progressivement ses usages et ses équilibres.

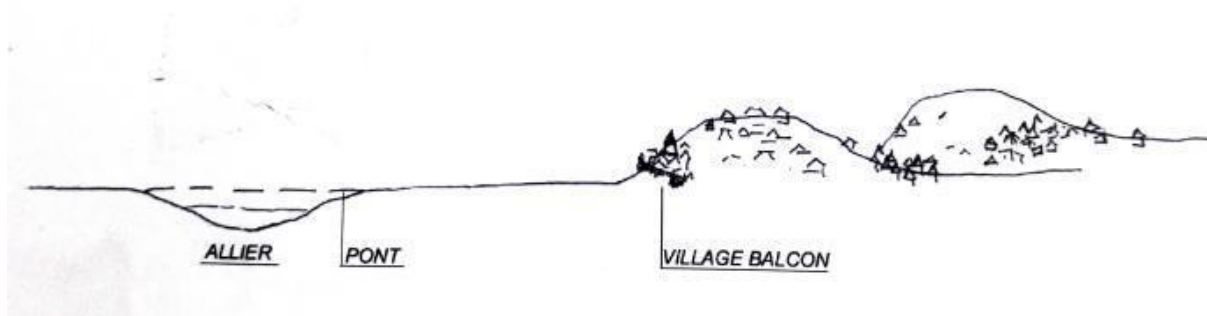
À proximité de la **rivière Allier**, ce village-balcon s'organise autour d'un bourg ancien, d'un fort villageois et de quartiers pavillonnaires plus récents. Cette configuration dessine un territoire mêlant espaces anciens et extensions récentes, paysages naturels et formes urbaines.

Déroulé historique

Les transformations successives / Années 50-2000



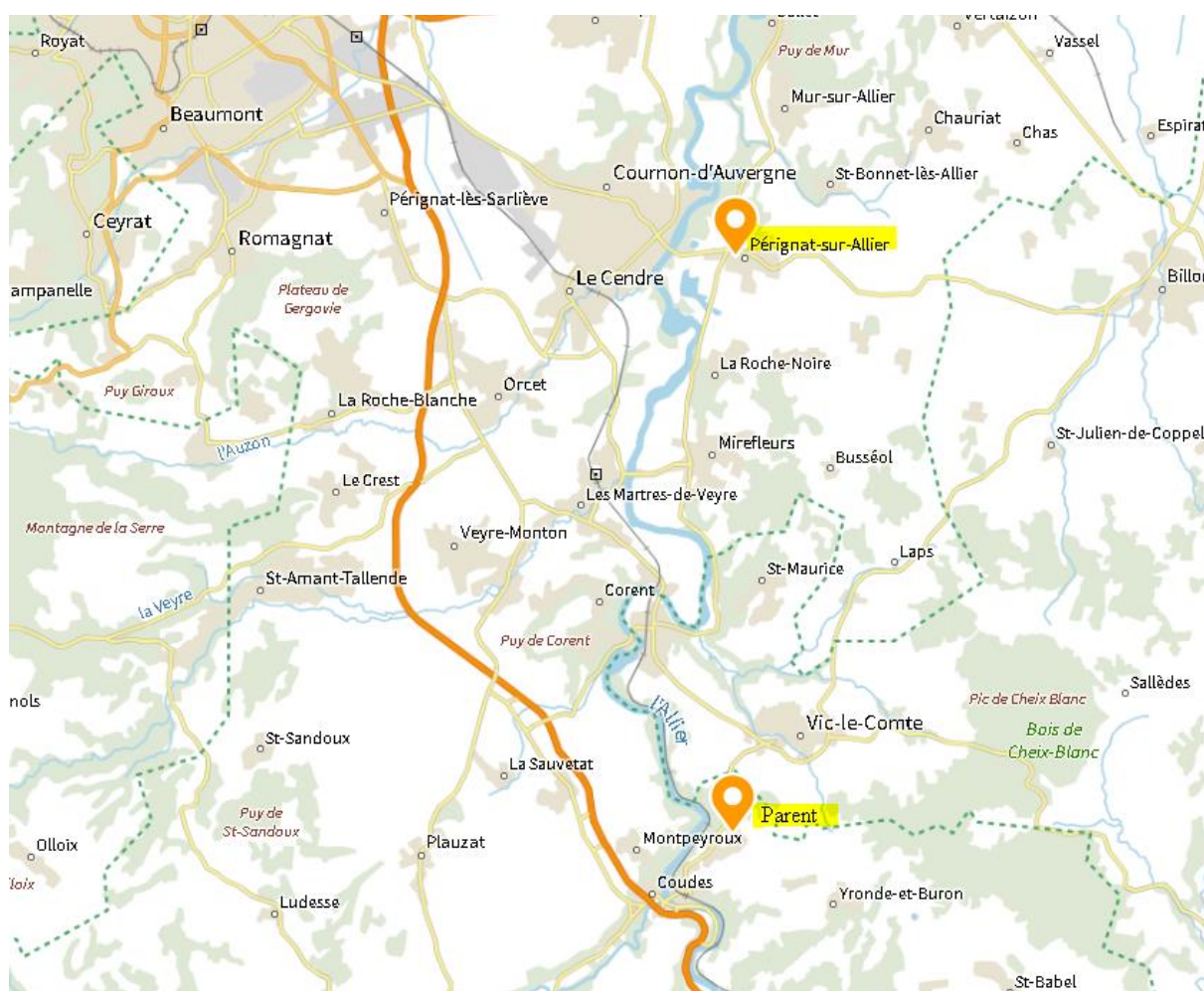
Périmètre du projet



Les temps de résidences se dérouleront à Pérignat-ès-Allier au sein de locaux dédiés.

Par ailleurs, dans une logique de **coopération intercommunale**, la commune de Parent est partenaire du projet et pourra accueillir, aux côtés de Pérignat-ès-Allier, des temps de médiation.

Parent est une **commune rurale** de 915 habitants et habitantes appartenant à l'Agglo Pays d'Issoire. Le territoire s'appuie sur une école, plusieurs équipements publics (deux salles polyvalentes, un gymnase, une médiathèque...) et une vie associative dynamique, tout en bénéficiant d'un environnement propice au tourisme vert.



Le constat

En France, de nombreux villages périurbains sont parfois qualifiés de « **village dortoir** ».

Cette expression renvoie à un imaginaire : celui d'un lieu où l'on réside sans toujours y passer du temps.

Un village où l'on rentre le soir et que l'on quitte le matin.

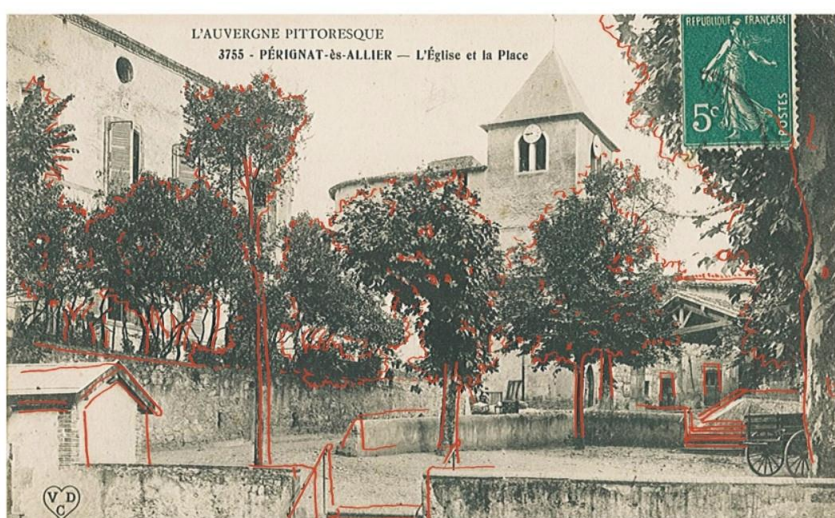
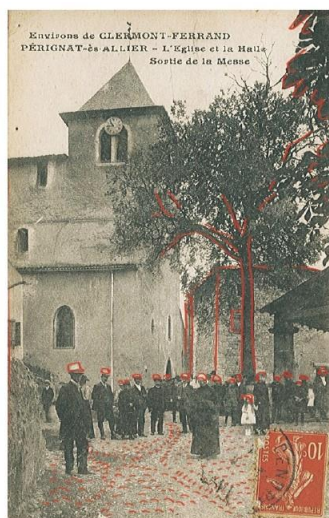
Un village que l'on traverse plus qu'on ne fréquente.

Un village où les occasions de se rencontrer ou de partager des moments communs peuvent sembler rares.

Pérignat-ès-Allier n'y échappe pas, certains habitant·es expriment le sentiment qu'« *il ne se passe rien* », ou que « *les gens ne se connaissent plus* ».

Malgré un tissu associatif fort, le « rester chez soi » l'emporte sur le vivre ensemble.

Ces paroles renvoient moins à une réalité figée qu'à un malaise diffus : celui d'un territoire qui a grandi rapidement, changé de visage, et où les liens se sont parfois distendus entre habitant·es de longue date et nouveaux, dans un contexte marqué par la diversité des aspirations, des modes de vie, des rythmes quotidiens et des pratiques sociales.



Cartes postales de la place du village dans les années 1920

Pourtant, Pérignat-ès-Allier est un **territoire fertile, riche de ressources vivantes dont une équipe artistique en résidence pourra s'emparer.**

La commune s'appuie sur un [tissu associatif](#) dynamique et varié, une [école de musique](#) intercommunale et une [saison culturelle](#) ambitieuse, confiée par délégation de service public à une association locale.

Cirque, expositions dans l'espace public, escape games autour du climat, formes participatives ou décalées - comme en témoigne cette année l'organisation d'une « guerre des restos » : **la programmation assume l'expérimentation.**

Elle accueille également chaque année le festival Traces de Vies et des projections en plein air issues du Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand.

Côté participation citoyenne, un [plan guide](#) participatif (2023-2024) a associé les habitant·es aux choix d'aménagement.

L'[Ecopôle](#) du Val d'Allier, site remarquable, constitue également **un espace où s'inventent des formes de « commun »**. Un projet de construction d'un hameau d'habitats légers y est d'ailleurs en cours.



Fête de fin de chantier participatif sur la place en 2023

La problématique

Dans l'imaginaire du village dortoir, le lien social peut se fragiliser. La solitude et l'isolement peuvent prendre le pas sur l'interconnaissance, l'entraide et le sentiment d'appartenance. Cette fragilité nourrit des incompréhensions, une certaine méfiance, des préjugés, ou la difficulté à accueillir la différence. Elle peut aussi se traduire par un sentiment d'insécurité, notamment pour les personnes seules, âgées, ou dans certains moments du quotidien, comme la nuit.

Ces situations interrogent la place de l'habitant·e dans la vie collective. Lorsque l'on se perçoit davantage comme simple usager·e d'un lieu que comme acteur ou actrice de son organisation, la participation et l'initiative deviennent plus difficiles.

Habiter un village, est-ce seulement y résider ?

Ou est-ce aussi prendre part, agir, décider, rencontrer, transformer le quotidien partagé ?

Qui est concerné par la façon dont on travaille, dont on se nourrit, dont on se déplace, dont la vie locale s'organise ?

Le rôle des pratiques artistiques

Face à ces enjeux profondément politiques, les pratiques artistiques peuvent apporter un regard différent, parfois décalé, toujours sensible, qui vient déplacer et enrichir celui de l'action publique portée par la municipalité.

La participation des artistes à cette réflexion commune est ainsi souhaitée pour contribuer à faire évoluer les représentations, ouvrir des espaces de dialogue et « faire bouger les lignes ».

Les questions politiques adressées aux artistes

Comment recréer des espaces de rencontre, de participation et d'attention aux autres ?

Comment faire d'un village perçu comme un lieu de passage un lieu de vie et d'« attachement social » ?

Comment habiter un village autrement, pour en faire une communauté vivante et active ?

Les questions artistiques

Comment proposer un autre regard sur le quotidien d'un village ?

Comment une démarche artistique, ancrée dans le réel et ouverte aux rencontres, peut-elle déplacer les perceptions, faire émerger des récits, créer des situations de partage et redonner sens à l'expérience d'habiter ensemble ?

Sujets annexes possibles

Alimentation

- Comment interroger notre rapport à l'alimentation au quotidien : ce que l'on consomme, ce que l'on gaspille, ce que l'on ne voit plus ?
- Comment rendre visibles les enjeux liés à la subsistance, à l'origine des aliments, leur disponibilité et à leur place dans nos modes de vie ?

Biodiversité et environnement

- Comment sensibiliser les habitant·es à la richesse et à la fragilité des milieux aquatiques liés à la rivière Allier ?
- Comment changer le regard porté sur les plantes sauvages dans l'espace public, souvent perçues comme du désordre ou de la saleté, alors qu'elles participent au vivant ?

Mobilités et usages de l'espace public

- Comment questionner les pratiques de déplacement et les nuisances liées à la circulation dans un village périurbain ?
- Comment partager l'espace public entre piétons, cyclistes, automobilistes et riverains ?

Vivre ensemble

- Comment imaginer d'autres manières de prendre soin des espaces publics, sans recourir systématiquement à des dispositifs de contrôle ou de surveillance ?
- Comment favoriser le partage et l'usage collectif des équipements et des espaces communs ?
- Que signifie « s'intégrer » à un territoire : avec ses habitant·es, ses usages, ses histoires ?
- Comment faire émerger de l'intelligence collective à l'échelle d'un village ?
- Comment accueillir la différence comme une ressource plutôt que comme une contrainte ?

Sujet libre

Il est également possible de candidater à l'appel à projets avec un sujet libre, dès lors qu'il entre en résonance avec les enjeux du territoire et la thématique générale de l'appel à projets.

Les propositions originales et inattendues sont les bienvenues.

Suite page n° 10 : Modalités d'accueil et financières

MODALITES D'ACCUEIL ET FINANCIERES

LES ATTENTES

Les artistes ou équipes artistiques retenues s'engagent à :

- Concevoir et mener un projet artistique **in situ**, en lien avec les habitant·es du territoire, librement imaginé dans le cadre de l'appel à projets.
- Mettre en œuvre des **temps de médiation** en lien avec les structures locales (écoles, MARPA, foyer occupationnel, accueil de loisirs, médiathèque, associations, groupe d'habitant·es...), sur une ou plusieurs communes.
- Proposer une **restitution publique gratuite** à l'issue de la résidence (forme libre).

Il est attendu que la résidence :

- S'inscrive dans une **démarche pensée dans le temps**, favorisant l'ancrage progressif sur le territoire.
- Comprenne différentes **étapes de travail et de rencontre**, pouvant inclure :
 - un temps de découverte du territoire et de rencontre avec les habitant·es ;
 - des ateliers de pratique et de rencontre avec les publics ciblés, coconstruits avec les structures partenaires et déployés sur plusieurs séances ;
 - un temps de restitution du travail mené sur le territoire.
- Soit **pensée également en dehors des temps de présence physique**, en proposant des formes de **continuité** (traces, relais, outils, implication d'acteurs locaux).
- Donne lieu à la **production de traces** (documentation, production, captation...) qui puissent être valorisables par la commune.

La résidence n'est pas conçue comme une animation clé en main, mais pensée comme un temps de création laissant place à l'expérimentation, à l'adaptation et au dialogue avec le territoire.

LES MOYENS MIS A DISPOSITION

Coordination et accompagnement

- Une chargée de mission de la mairie assure la coordination de la résidence et les mises en relation locales.
- Les agents de la mairie peuvent apporter un appui technique et logistique, selon les besoins et les moyens disponibles.

- Le projet peut s'appuyer sur les **bénévoles** de l'association culturelle locale (section culture de l'Amicale Laïque de Pérignat-ès-Allier).

Structures et activités existantes sur le territoire communal

- Une **école primaire et une école maternelle** en RPI avec la commune de Saint-Bonnet-ès-Allier et un **accueil de loisirs communal** (ALSH).
- Une **grande diversité d'associations culturelles et sportives** (cf annuaire des associations sur le site Internet de la commune ou en cliquant [ici](#)) et une **saison culturelle** (plus d'information en cliquant [ici](#)).
- Une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'autonomie (MARPA). Lien internet [ici](#).
- Un **Foyer Occupationnel Croix Marine**. Lien Internet [ici](#).
- Une **médiathèque**.
- De nombreux **commerces de proximité** : Intermarché Contact, deux boulangeries, pharmacie, bar tabac, restaurant et bar, fleuriste, institut de beauté, Gedimat...)
- Cabinets de médecins, infirmier, kinésithérapie et ostéopathie.
- Complexe sportif.
- Etc.

Espaces et matériel

- Mise à disposition des **espaces culturels de la mairie** (cf. [livret de présentation](#) disponible [ici](#)).
- Les espaces de la mairie sont assurés.
- **Pas de régie technique artistique sur place**, mais du matériel technique est disponible. Une **fiche technique détaillée** pourra être fournie.

Conditions financières

- Une **aide à la création** est attribuée à l'équipe artistique à hauteur de **340 € par jour de résidence**. Cette aide forfaitaire couvre l'ensemble des frais liés à la résidence (création, coordination, administration, réunions, interventions, déplacements, défraiements, restauration).

Une facture forfaitaire « aide à la création » sera émise par l'équipe artistique.

- Un **budget spécifique pour la médiation** est prévu, distinct de l'aide à la création :
 - jusqu'à **6 ateliers d'une heure**,
 - animés par **1 ou 2 intervenants**,
 - rémunérés à hauteur de **50 € / heure / intervenant**.

Une facture « médiation » sera émise par l'équipe artistique.

L'équipe artistique devra être en capacité de facturer la prestation (structure ou statut professionnel adapté).

Tout besoin matériel technique supplémentaire sera à la charge de l'équipe artistique.

Hébergement

- L'hébergement sur place est prévu **chez l'habitant**.

Calendrier

- La résidence pourra se dérouler à **partir de septembre 2026**. En ce qui concerne la ou les périodes de travail sur le territoire, **ce calendrier peut être co-construit avec la structure et adapté pour correspondre aux besoins du projet**.

Durée de la résidence

- La durée totale de la résidence est comprise **entre 10 et 20 jours**.
- Elle peut être continue ou **fractionnée dans le temps** si le projet le justifie.

CADRE CONTRACTUEL

- **Une convention de résidence** entre la mairie et l'équipe artistique sera rédigée. Elle précisera le cahier des charges de la résidence tel que décrit dans le présent appel à projets.
- **Une convention de mise à disposition des locaux de travail**.
- **Une convention relative à l'hébergement** chez l'habitant.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la commune : [appel-a-projets-2026](#)

Format :

- dossier numérique à envoyer à l'adresse czamith.perignat@gmail.com
- ou dossier papier, à envoyer au 3 place Onslow à Pérignat-ès-Allier 63800.

Contenu :

Les candidat·es doivent transmettre **avant le dimanche 17 mai à 23h59** :

- La fiche de présentation des candidats complétée
- Un dossier artistique (portfolio, extraits vidéos, enregistrements, etc.)

Un **comité de sélection** composé d'élus·es de Parent et de Pérignat-ès-Allier, de membres associatifs, et d'habitant·es examinera les candidatures en fonction des critères suivants :

- Pertinence et originalité du projet artistique.
- Capacité à impliquer les habitant·es et à s'intégrer au territoire.
- Engagement de l'artiste vers l'inclusion et l'environnement.
- Faisabilité logistique et autonomie de l'artiste.

Une rencontre pourra avoir lieu à la fin du mois de mai au moment du comité de sélection des projets.

De premiers échanges peuvent être organisés en amont avec la coordinatrice du projet. Contact : czamith.perignat@gmail.com

Liste des autres documents qui seront sollicités a posteriori :

- Copie assurance responsabilité civile
- RIB